PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 515 - 8 décembre 2019

À quoi servent tous ces médicaments efficaces s'ils ne sont pas accessibles !

- Édito
- Évenement : Conférence internationale
- Évenement : Psychotrope sous la loupe
- Revue de presse
- Pharmacie.ma : Article le plus lus
- Nouvelles AMM
- Prochains RDV
- Arrêt sur image

ÉDITO

À quoi servent tous ces médicaments efficaces s'ils ne sont pas accessibles !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La Société marocaine de l'économie de la santé a organisé, du 28 au 30 novembre dernier à Rabat, le VII Congrès national de pharmaco-économie et de pharmacoépidémiologie ainsi que son Ve Congrès maghrébin.
Ces deux rencontres très attendues ont été dédiées essentiellement à la problématique de l'accès aux soins, une thématique qui tombe à point nommé d'autant plus que le Maroc aspire à élargir la couverture médicale, voire la généraliser.
L'accès aux médicaments est devenu aujourd'hui un vrai chalenge aussi bien pour les États que pour les organismes payeurs et ceux de régulation. Les patients qui étaient, il y a à peine quelques années, injustement condamnés par des maladies qu'on peut aujourd'hui stabiliser ou guérir grâce à des traitements innovants, sont hélas toujours condamnés, mais cette fois-ci par leur incapacité d'accéder à ces thérapies. Les différentes nations y compris les plus riches sont aujourd'hui confrontées à des situations dramatiques où des patients voient leur pronostic vital engagé alors que des traitements innovants efficaces existent, mais leur prix les rend inaccessibles.
Cette injustice peut être en partie réparée grâce aux programmes d'accès aux médicaments innovants. Ces programmes constituent des leviers permettant la régulation des prix des médicaments innovants en encadrant les négociations entre les laboratoires pharmaceutiques et les organismes régulateurs et payeurs. Ces derniers doivent à la fois maitriser le coût inhérent à ces nouvelles thérapies et évaluer leur apport réel dans la prise en charge des malades.
Il existe deux types d'accords. Soit des accords commerciaux permettant de réduire les dépenses

de santé comme les accords prix / volume, les rabais ou remises, le plafonnement des coûts ou les coûts partagés et les accords basés sur les performances. Dans ce dernier cas, les organismes payeurs acceptent un prix à condition que les performances escomptées se concrétisent.

Pendant que les nations matures multiplient les approches pour améliorer l'accès aux médicaments innovants et leurs biosimilaires, au Maroc, nous continuons toujours à opposer le générique au princeps sachant que chacun d'entre eux à une place légitime dans toute politique d'amélioration d'accès aux médicaments. On ne peut que déplorer le retard pris dans la mise en place de l'Objectif 4 de la politique pharmaceutique nationale et les quatre engagements (16, 17, 18, 19 et 20) qu'elle prévoit.

Tant que ces engagements ne sont pas devenus effectifs, on ne peut parler d'une vraie politique du médicament générique au Maroc. En attendant que ces engagements deviennent effectifs, l'augmentation exponentielle du nombre de références des médicaments génériques est devenue un vrai cauchemar pour les pharmaciens d'officine. Le coût de leur stockage, le volume des médicaments périmés et les ruptures récurrentes d'approvisionnement compliquent son quotidien, le fragilisent économiquement et compromettent indirectement l'accessibilité aux médicaments.

Aussi, toute approche hasardeuse visant l'amélioration de l'accès aux médicaments sans prendre en considération les intérêts des uns et des autres est vouée à l'échec, particulièrement quand les études d'impact et les systèmes d'information brillent par leur absence !

Conférence d'Alger : l'après-loi sanitaire

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le rideau vient de tomber sur la Conférence internationale qui a eu lieu le 2 décembre 2019 à Alger sous le thème «*Stratégie de développement du secteur pharmaceutique*». Le choix du thème n'est pas fortuit puisque l'Algérie ambitionne de devenir un des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique sur le continent africain.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est assignés, l'Algérie ne peut faire l'économie d'une vraie politique pharmaceutique permettant, entre autres, un accès aux médicaments, y compris les plus innovants.

Pour animer les différentes sessions programmées lors de la Conférence internationale, le Comité d'organisation a fait appel à de nombreux experts qui ont passé en revue les différentes stratégies à même de contribuer au développement de l'industrie pharmaceutique et permettre la mise en place d'une politique pharmaceutique en phase avec les aspirations de l'Algérie en la matière.

Selon ce dernier, la production pharmaceutique algérienne a connu une forte croissance lors des dix dernières années. Elle est passée de 470 millions de dollars en 2008 à 2 milliards de dollars en 2018. Quant à la part de valeur de la fabrication locale, elle est passée de 25 à 52% sur un marché qui est en constante croissance. Cette production locale a contribué à baisser fortement le prix des médicaments en Algérie et à maintenir l'équilibre des caisses d'assurance maladies.

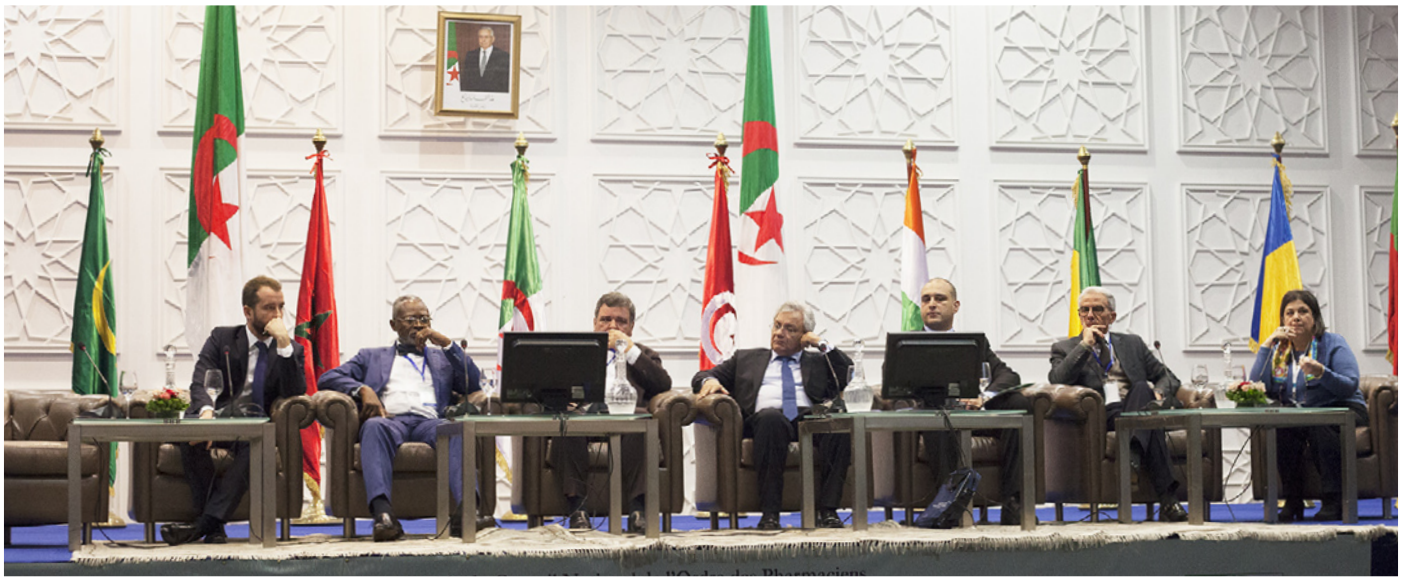

«L'Algérie dispose d'une Agence nationale des produits pharmaceutiques et d'un laboratoire de contrôle des produits pharmaceutiques. Elle dispose aussi d'un pôle universitaire et connaît l'émergence d'une vraie industrie pharmaceutique avec 80 établissements pharmaceutiques. Il est temps de s'orienter vers la recherche scientifique et vers l'exportation des médicaments», a indiqué le Dr Lotfi Benbahmed dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la séance inaugurale de cette rencontre organisée par le Conseil de l'Ordre des pharmaciens d'Alger.

«Notre filiale est encore jeune et perfectible, mais dont les résultats apparaissent à tout égard comme très satisfaisants», a indiqué M. Abdelwahed Kerrar, président de l'Union nationale des opérateurs en pharmacie (UNOP).

«Ce résultat a été obtenu grâce à la politique avisée des autorités publiques qui a lié l'activité d'importation à l'investissement, au pari fait par de nombreux investisseurs nationaux qui se sont engagés dans des investissements de haute technologie et aux spécificités du marché algérien qui est estimé à 4 milliards de dollars», a ajouté M. Kerrar.

La jeune industrie algérienne est

cependant confrontée à un défi de taille qui est d'arriver à se maintenir et de pérenniser sa croissance et son développement. Ceci ne peut être garanti, selon le président de l'UNOP, en l'absence d'un cadre réglementaire efficient et d'une Agence du médicament dotée de ressources humaines et financières suffisantes.

Le président de l'UNOP a également indiqué que la politique de fixation des prix des médicaments est un élément clef dans toute politique pharmaceutique. L'approche strictement «comptable» qui est souvent de mise est inappropriée, car elle ne prend nullement en considération les lourds investissements des industriels.
Il a conclu son intervention en évoquant la mise en place d'une zone d'échanges africaine, et les défis qui se dressent devant les pays africains pour réduire le déficit commercial en médicaments qui a avoisiné quelque 14 milliards de dollars en 2018.

En plus de cette session dédiée à l'industrie, les organisateurs de la Conférence internationale ont prévu quatre autres sessions. Deux sessions concernant la pharmacie d'officine : *«Nouvelles missions du pharmacien d'officine et éducation thérapeutique»* et la réglementation sur les psychotropes. Deux autres sessions ont été consacrées à la biologie clinique et à la pharmacie hospitalière, deux secteurs en pleine mutation qui nécessitent un accompagnement, et une révision du cadre juridique pour limiter les dépassements et répondre aux attentes des patients.

«Les différentes communications programmées vont permettre un partage d'expériences avec nos confrères à travers le monde et nous renseigneront sur le positionnement actuel de notre secteur d'activités tout en mettant en avant d'excellentes opportunités qui peuvent s'offrir à nous», a indiqué le Dr Abelkrim Touahria, président du Conseil de l'Ordre des pharmaciens d'Alger. Il a également fait part à l'assistance des contraintes auxquelles le pharmacien doit quotidiennement faire face notamment les ruptures récurrentes

de stock, la réglementation inadaptée, la lenteur administrative, etc.
«Notre pays s'est doté d'une nouvelle loi sanitaire le 2 juillet 2018 et le Conseil de l'Ordre est fier d'avoir porté les propositions communes de l'ensemble de la profession ayant contribué à une loi cohérente et résolument moderne», a déclaré de son côté le Dr Lotfi Benbahmed.

En marge de cette Conférence, l'Inter-Ordre des pharmaciens africains, qui est actuellement présidé par Dr Lotfi Benbahmed, a tenu une session qui a été à l'origine de «l'Appel de l'Alger» qui a été signé lors de la Conférence internationale. Cet appel est une initiative qui a pour objectif d'inciter les décideurs africains à œuvrer pour que tous les pays d'Afrique ratifient le traité portant création de l'Agence africaine du médicament, cadre essentiel pour améliorer l'accès aux médicaments de qualité à tous les habitants du continent.

Salé : les psychotropes sous la loupe !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

L'Amicale des pharmaciens du Maroc (APM) a organisé, jeudi dernier à Salé, une table ronde sur le thème *«Cadre réglementaire de l'usage des médicaments psychotropes et stupéfiants au Maroc»*, thématique qui vient nous rappeler les difficultés que rencontrent les pharmaciens d'officine en délivrant cette famille de médicaments.

Pour animer cette table ronde, l'APM a fait appel au Dr Hassan Kisra, professeur en psychiatrie, à M. Mohamed Meiouet, docteur en pharmacie et en droit, au Dr Aderrahim Matraoui, pharmacien inspecteur, au Dr Anouar Benmhammed, président de l'Association «Les amis du patient», à M. Aziz Benbrahim, parlementaire, au Dr Mohamed Lahbabi, président de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, et à M. Hassan Farhane, magistrat rattaché auprès du ministère public.

La composition de ce panel a permis de lever le voile sur tous les aspects de cette problématique.

Tout d'abord, les difficultés que rencontrent les patients pour se procurer leurs médicaments. Comme l'a rappelé le Pr Kisra, des médicaments essentiels ne sont pas accessibles en raison de leur prix ou par ce qu'ils ne sont pas disponibles sur le marché. Il a également évoqué le cas d'enfants vivants avec un TDAH (Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) qui ne peuvent pas être traités du fait que le méthylphénidate n'est toujours pas commercialisé Maroc.

Ensuite, les pharmaciens, tout en étant sensibles aux difficultés que rencontrent leurs patients, sont devenus particulièrement méfiants vis-à-vis de toute prescription comportant des psychotropes ou des produits apparentés.

Et enfin et comme l'a rappelé Dr Mohamed Lahbabi, l'approche adoptée par les médias pour traiter les affaires liées aux psychotropes stigmatise les malades et donne une très mauvaise image des traitements qui, lorsqu'ils sont utilisés normalement, sont des médicaments comme les autres. L'appellation «karkoubi», qui est utilisée à tort et à travers, complique la situation.

Les différents conférenciers, qui ont pris part à cette table ronde, ont pointé du doigt l'obsolescence du cadre juridique qui régit les psychotropes. Ce cadre ne protège nullement le pharmacien qui peut à tout moment être assimilé à un trafiquant de drogue, y compris en dispensant dans les règles de l'art certains médicaments comme le Lyrica® et ses génériques. L'obsolescence du Dahir de 1922, la non-adoption de l'ordonnance infalsifiable comme c'est le cas dans de nombreux pays, la méconnaissance de la liste exacte des produits qui font l'objet de mésusage et les condamnations prononcées régulièrement à l'encontre des pharmaciens expliquent la méfiance des officinaux. Cette méfiance peut priver de vrais malades de leurs traitements. Les patients peuvent également avoir du mal à renouveler leurs ordonnances à cause de la saturation des services psychiatriques du secteur public.

Les différentes présentations ont été suivies d'un débat très intéressant qui traduit les inquiétudes des pharmaciens qui vivent sous la menace de se faire attaquer par les trafiquants de ces produits.

Les orateurs et les pharmaciens présents ont formulé une série de recommandations qui vont sans doute être utilisées par l'APM pour que des mesures concrètes puissent enfin voir le jour, car il y va de la santé des citoyens et de la sécurité des pharmaciens.

M. Hassan Farhane

Dr Ali Jaddar

Dr Mohamed Meiouet

Pr Hassan Kisra

Assistance

REVUE de presse

Enfin une injection qui stoppe la progression de la maladie d'Alzheimer

La firme pharmaceutique américaine Biogen a présenté, jeudi dernier, lors d'un congrès qui a eu lieu à San Diego, les résultats de travaux qui ont révélé que l'aducanumab agit sur l'amyloïde au niveau du cerveau et freine l'évolution de la maladie d'Alzheimer.

Un premier essai clinique a été mené au mois de mars dernier sur ce médicament, mais il a été suspendu en raison des résultats jugés modérés. C'est ce qui a poussé l'équipe de chercheurs à reprendre la même étude avec des doses plus élevées d'aducanumab. Les patients recrutés n'étaient qu'au début de la maladie avec peu d'amyloïde au niveau de leur cerveau.

Selon le Dr Louis Verret, un neurologue qui a administré ce médicament à une dizaine de patients québécois, des tests objectifs ont mis en évidence une amélioration de la mémoire chez les patients traités par l'aducanumab. L'impression des évaluateurs est positive pour ces patients. Et au niveau fonctionnel, les patients s'améliorent dans la vie de tous les jours.

Biogen doit maintenant faire approuver son médicament par la Food and Drug Administration (FDA) avant de pouvoir le mettre sur le marché américain, ce qui va sans doute nécessiter plusieurs années.
Source : https://ici.radio-canada.ca

Des génériques coûtent jusqu'à 1000% plus cher dans certains pays !

Une étude comparative des prix des médicaments menée par Medbelle, un fournisseur de soins de santé en ligne, a révélé de très grands écarts entre les prix de 13 médicaments génériques dans 50 pays.

Pour réaliser l'indice des prix des médicaments, Medbelle a choisi le sildénafil (Viagra), la prégabaline (Lyrica), l'atorvastatine (Lipitor), le salbutamol (Ventoline), l'azithromycine (Zithromax), l'insuline glargine (Lantus), le tacrolimus (Prograf), la drospirénone/ l'éthinylestradiol (Yasmin), la fluoxétine (Prozac), l'alprazolam (Xanax), le lisinopril (Zestril), le ténofovir (Viread) et l'adalimumab (Humira).

Ce sont finalement les Émirats arabes unis qui ont un prix supérieur de plus de 1.000%, par rapport au coût médian de l'ensemble des médicaments génériques inclus dans l'étude. Elles sont suivies de l'Espagne et de l'Allemagne, le prix de ces médicaments est respectivement 895 et 855% plus élevé que le coût médian. Et c'est en Égypte et en Thaïlande où on trouve des prix environ 90% inférieurs au coût médian.

À titre d'exemple, une dose prégabaline coûte 1,14 euro en Chine et 0,04 euro aux Pays-Bas, quant au silendafil, une dose coûte 8,45 euros au Japon alors qu'elle ne dépasse pas 0,38 euro en Irlande.

En savoir plus :
https://www.medbelle.com/medicine-price-index

Des médicaments à base de metformine seraient contaminés, à leur tour, par la NDMA

D'après un point d'information mis en ligne le 6 décembre 2019 par l'ANSM (Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé) des traces de N-nitrosodimethylamine (NDMA) ont été découvertes début décembre dans quelques lots de médicaments à base de metformine commercialisés hors de l'Union européenne.

En attendant les analyses des médicaments disponibles en France qui sont en cours, l'ANSM recommande aux patients diabétiques de ne pas interrompre leur traitement à base de metformine, car les risques d'une interruption de traitement sont plus importants que ceux qui seraient liés aux éventuelles traces de NDMA.

L'Agence française informe aussi les médecins qu'ils peuvent continuer à prescrire des médicaments à base de metformine dans la prise en charge du diabète. Elle leur recommande également d'attirer l'attention de leurs patients sur les risques que représente une interruption de traitement antidiabétique.
Source : ANSM

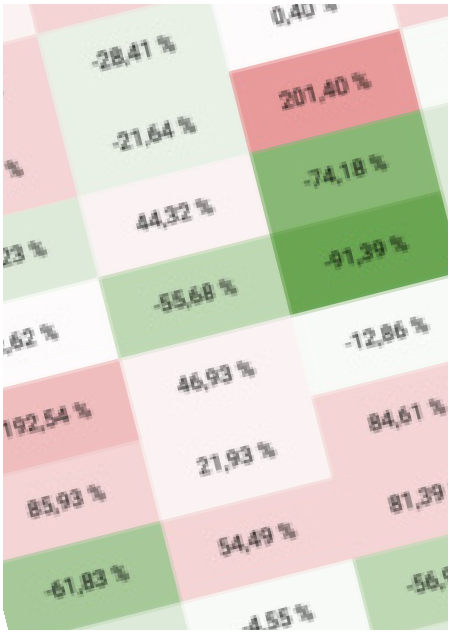

Le projet de Loi 98.18 inquiète les pharmaciens!

Abderrahim DERRAJI - 06 décembre 2019

Sur invitation du président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, des anciens et nouveaux responsables de syndicats, des conseillers, des présidents d'Associations d'industriels et des répartiteurs se sont retrouvés à la Maison du Pharmacien à Hay Ryad à Rabat pour participer à un débat au sujet de la Loi 98.18 relative à l'Ordre national des pharmaciens qui vient d'être adoptée au Conseil du Gouvernement.

M. Hamza Guedira, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), a ouvert les travaux de cette réunion en prononçant un discours par lequel il a rappelé brièvement les dysfonctionnements qui affectent la profession aussi bien sur le plan organisationnel que sur le plan économique.

La stagnation du marché qui est liée, entre autres, au retard pris pour la mise en place de la couverture universelle et les baisses des prix des médicaments impactent lourdement les revenus des pharmaciens et inquiètent les autres opérateurs du secteur.

Le président du CNOP a conclu son allocution en déplorant, l'absence d'implication des pharmaciens et le climat malsain qui règne au sein de la profession.

L'allocution de M. Hamza Guedira a été suivie par l'intervention de M. Rachid Es semmar, qui a présenté une lecture critique et complète du projet en question en mettant l'accent sur les aberrations qu'il comporte.

«Certes, nos ambitions sont démesurées et les attentes, surtout sur le volet économique où la profession est "saignée à mort", sont d'une urgence incommensurable ! Aussi, nous avons été plus que surpris de relever l'acceptation en Conseil de gouvernement du projet de texte sur le Conseil de l'Ordre sans que la profession ne soit apparemment, ni impliquée, ni consultée ou avisée !», a indiqué M. Rachid Es semmar dans son allocution. Il a aussi ajouté : *«Les lignes rouges établies par nos soins et explicitées à nos interlocuteurs dans les versions antérieures mort-nées peuvent se résumer de la sorte :*

- Une représentativité dans la transparence et la démocratie par vote personnel direct et obligatoire.
- Une régionalisation effective calquée sur celle arrêtée politiquement, à savoir 12 régions, y compris nos provinces sahariennes.
- Et une autonomie, une indépendance et un pouvoir décisionnel direct sans tutelle du SGG ou de l'obligation de la publication dans le Bulletin officiel».

Cet ancien directeur du Laboratoire national du contrôle du médicament a conclu son discours en appelant au dialogue l'administration et toutes composantes de la profession, ces dernières doivent éviter les erreurs du passé et mettre en place les synergies nécessaires pour que la profession soit dotée d'un Conseil de l'Ordre à même de la réguler pour qu'elle soit en phase avec les attentes du patient !

Les représentants des associations des industriels et de la répartition dont la présence témoigne de la solidarité qui existe entre les différentes composantes du secteur, ont rappelé le rôle du pharmacien qui est considéré comme un élément clef dans l'amélioration de l'accès aux soins. Ils ont également déploré la situation économique engendrée par le nivellement vers le bas des prix des médicaments ce qui risque de compromettre l'apport du pharmacien dans la prise en charge du patient.

Ces premières allocutions ont été suivies par une batterie de prises de parole qui ont mis en avant les inquiétudes des pharmaciens et leur souhait de voir toutes les composantes œuvrer dans le même sens, condition sine qua non pour que les amendements les plus pertinents puissent être défendus comme il se doit. Une première série de recommandations a été élaborée séance tenante avec la mise en place d'une commission chargée de suivre ce dossier en veillant à l'implication de tous les pharmaciens sans exception.

Bien que cette réunion nous ait donné de l'espoir et démontré que les pharmaciens s'impliquent à chaque fois que la profession est en péril, mais sans l'adhésion des Conseils spécialisés, l'élaboration d'un projet d'amendements unifié est une option qui a peu de chance de se concrétiser. Dans ce cas de figure, c'est toute la profession qui risque de payer le prix fort de nos divisions !

NOUVEAU

Nouveaux au Maroc

medicament.ma

NARSEC, Granulés en sachet

Trouver un équivalent

Présentation
Boite de 12

Distributeur ou fabriquant
LAPROPHAN

Composition
Paracétamol | acide ascorbique | phényléphrine | phéniramine

Statut
Commercialisé

PPV
24.00 dhs

Prix hospitalier
14.90 dhs

Remboursement
Non

Tableau
Aucun

Indications
Rhume, Grippe, états fébriles

RELAXIUM B6, Gélule

Trouver un équivalent

Présentation
Boite de 60

Distributeur ou fabriquant
DEVA PHARMACEUTIQUE

Composition
Magnésium (375 MG) | vitamine B6

Statut
Commercialisé

PPV
139.00 dhs

Remboursement
Non

Tableau
Aucun

Indications
Nervosité, irritabilité, fatigabilité, crampes musculaires, difficultés d'endormissement et de concentration

Mise à jour le: 8 décembre 2019 à 18:19

RELAXIUM B6, Gélule

Trouver un équivalent

Présentation
Boite de 30

Distributeur ou fabriquant
DEVA PHARMACEUTIQUE

Composition
Magnésium (375 MG) | vitamine B6

Statut
Commercialisé

PPV
99.00 dhs

Remboursement
Non

Tableau
Aucun

Indications
Nervosité, irritabilité, fatigabilité, crampes musculaires, difficultés d'endormissement et de concentration

Mise à jour le: 6 décembre 2019 à 08:39

RDV

Conférence de la Britcham

Financement de la santé au Maroc : progrès et défis passés au crible

Mardi 10 décembre 2019

Sujet de débats récurrents et d'attentes fortes de la part des citoyens, « Le financement de la santé : progrès et défis » est la thématique d'une nouvelle conférence-débat organisée par la Chambre de Commerce Britannique pour le Maroc, le mardi 10 décembre 2019 à partir de 17H30, au Hyatt Regency Casablanca.

Avec un budget 2020 qui lui consacre près de 19 milliards de DH soit +14,4% par rapport à 2018, le financement du système de santé au Maroc reste en deçà des attentes de l'OMS et (5,8% du PIB) et en dessous de la moyenne d'autres pays à niveau économique similaire (entre 6,5% et 7,5%). Les dépenses de santé pèsent également de manière importante dans le portefeuille des Marocains. Quelles solutions ? Quelles perspectives ? Des questions auxquelles répondront experts et acteurs publiques de référence.

M. Abdelouahab Belmadani, Directeur de la planification et des ressources financières au ministère de la Santé dressera un état des lieux et parlera avenir du financement du système de la santé au Maroc et de la généralisation de l'accès aux soins.
Actuellement, plus de 65% de la population couverte, entre l'AMO et le RAMED. L'entrée en vigueur du Registre Social Unifié pourrait permettre de faciliter et d'affiner la prise en charge des patients.

De son côté, M. El Houcine Akhnife, Chargé de programmes à l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), exposera les modes de gouvernance et le financement des systèmes de santé à l'international. Le cas de la Turquie sera évoqué. Ces dernières années, Ankara a gagné 6 ans d'espérance de vie en 12 ans et a pu diviser par deux le reste à charge qui pèse sur les ménages.

Il sera suivi par M. Chakib Nejjari, Président de l'Université Mohammed VI des Sciences de la Santé (UM6SS), qui mettra en avant le développement de la pratique de l'économie de santé ainsi que les nouvelles pistes sources de financement de la santé au Maroc. Parmi les pistes qui seront évoqués : le développement du partenariat public-privé (PPP) et l'ouverture aux investissements étrangers.

Noureddine Afouaiz, PDG GSK Maroc livrera également son analyse sur la situation actuelle du financement de ce secteur social et ses perspectives d'avenir.

Fidèle rendez-vous de la Britcham, les conférences-débats sont destinées aux entreprises adhérentes à la Chambre de Commerce Britannique, opérateurs économiques et médias.

Appel d'Alger

En marge de la conférence qui s'est tenue à Alger le 2 décembre 2019, l'Inter-Ordre des pharmaciens africains, qui est actuellement présidé par Dr Lotfi Benbahmed, a tenu une session qui a été à l'origine de «l'Appel de l'Alger» qui a été signé lors de la Conférence internationale. Cet appel est une initiative qui a pour objectif d'inciter les décideurs africains à œuvrer pour que tous les pays d'Afrique ratifient le traité portant création de l'Agence africaine du médicament, cadre essentiel pour améliorer l'accès aux médicaments de qualité à tous les habitants du continent.